

Projets de règlement

Projet de règlement

Code civil
(1991, c. 64)

Loi sur l'application de la réforme du Code civil
(1992, c. 57)

Loi sur les bureaux de la publicité des droits
(L.R.Q., c. B-9)

Registre des droits personnels et réels mobiliers — Modifications

Avis est donné, par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers dont le texte apparaît ci-dessous pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement vise à améliorer les dispositions existantes pour en préciser le sens et la portée afin de tenir compte de l'expérience acquise depuis l'implantation de ce registre. Pour ce faire, ce projet de règlement apporte des précisions relatives aux renseignements nécessaires à la désignation des personnes, à la description des biens et des droits, à l'établissement des fiches qui composent le registre et le fichier des adresses, au contenu des inscriptions qui y sont effectuées et aux éléments à partir desquels leur consultation est permise. Il modifie les formulaires à partir desquels les réquisitions sur support papier sont présentées et prévoit la possibilité pour le requérant d'imprimer un formulaire à partir de l'outil informatique fourni par le bureau de la publicité des droits. De plus, il permet à l'officier de notifier, par télécopieur, les bénéficiaires d'avis d'adresse et il abroge certaines dispositions transitoires dont l'objet est déjà réalisé. Enfin, ce projet de règlement facilite l'accès à ce registre en étendant la période de consultation lorsque celle-ci s'effectue à distance sans l'intermédiaire de l'officier de la publicité des droits.

Le projet de règlement a les incidences suivantes:

— il marquera le début de la décentralisation de certaines activités du Centre des services du registre des droits personnels et réels mobiliers pour répondre aux attentes de sa clientèle en matière de consultation et de

transmission électronique de données; à cet effet, un outil intégré pour la consultation et la saisie des formulaires sera mis à la disposition de la clientèle dès l'entrée en vigueur de ce règlement;

— il permettra à la clientèle d'accéder plus aisément et plus rapidement à l'information contenue dans le registre et de communiquer plus efficacement avec l'officier de la publicité des droits;

— il permettra aux bénéficiaires d'avis d'adresse d'être informés plus rapidement de l'inscription de certains avis qui risquent de mettre en péril leurs droits.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à M^e Lise Cadoret, 255, boulevard Crémazie Est, 5^e étage, Montréal (Québec) H2M 2V3; par téléphone, au numéro ((514) 864-4931), par télécopieur, au numéro ((514) 864-9774).

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit avant l'expiration de ce délai au ministre de la Justice, 1200, route de l'Église, 9^e étage, Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1.

Le ministre de la Justice,
SERGE MÉNARD

Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers*

Code civil
(1991, c. 64, a. 3024)

Loi sur l'application de la réforme du Code civil
(1992, c. 57, a. 165)

Loi sur les bureaux de la publicité des droits
(L.R.Q., c. B-9, a. 5)

1. L'article 7 du Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers est modifié par le remplacement de l'article 7 par le suivant:

* Le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers a été édicté par le décret 1594-93 du 17 novembre 1993 (1993, G.O. 2, 8058) et n'a pas été modifié depuis.

«7. Seul un véhicule routier visé à l'article 15 donne lieu à l'établissement d'une fiche descriptive; les fiches nominative et descriptive sont complémentaires.».

2. Les articles 9 et 10 de ce règlement sont remplacés par les suivants:

«9. Toute fiche nominative ou descriptive comporte un intitulé qui indique, notamment, le nom du registre, le nom du constituant ou le numéro d'identification du bien visé ainsi que les dates de certification du registre.

10. La fiche synoptique, outre l'intitulé mentionné à l'article 9, relate la date, l'heure et la minute de présentation de la réquisition, le numéro d'inscription ainsi que la nature du droit inscrit; elle renvoie aux différentes fiches détaillées.».

3. L'article 13 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après le paragraphe 1^o, des suivants:

«1.1^o s'il s'agit d'une succession: sous le nom et la date de naissance de la personne décédée;

1.2^o s'il s'agit d'une fiducie: sous son nom s'il en est et le code postal correspondant à l'établissement directement visé si celui-ci est situé au Canada et sous la désignation du fiduciaire;».

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 13, du suivant:

«13.1 Un algorithme de normalisation est appliqué lors de l'établissement d'une fiche nominative; aucune demande pour éviter l'application de cet algorithme n'est admise.».

5. L'article 15 de ce règlement est modifié par le remplacement de ce qui précède le paragraphe 1^o du premier alinéa par ce qui suit:

«15. Donne lieu à l'établissement d'une fiche descriptive, s'il est décrit conformément aux dispositions de l'article 20, un véhicule routier muni d'un numéro d'identification apposé conformément à l'article 210 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) et qui est:».

6. L'article 17 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«17. La désignation doit indiquer:

1^o pour une société en nom collectif ou en commandite ou une association: le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et son adresse;

2^o pour l'État: le nom de l'autorité administrative visée et l'adresse correspondant au principal établissement de cette autorité;

3^o pour une fiducie: le nom de la fiducie et son adresse s'il en est; le fiduciaire doit également être désigné.».

7. Les articles 19 et 20 de ce règlement sont remplacés par les suivants:

«19. L'adresse de tout lieu indique le numéro, la rue, la municipalité, la province ou le territoire et, si l'adresse est située au Canada, le code postal. Cette adresse est complétée, le cas échéant, par l'indication du pays, s'il s'agit d'un pays autre que le Canada.

20. Pour qu'un véhicule routier visé à l'article 15 donne lieu à l'établissement d'une fiche descriptive, le formulaire doit contenir, dans les espaces appropriés, son numéro d'identification et la catégorie de véhicule routier à laquelle il appartient parmi celles prévues à l'article 15.».

8. L'article 22 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«22. La réquisition d'inscription est sur support papier; elle peut être présentée au lieu où est tenu le registre; elle peut aussi y être acheminée par courrier.».

9. L'article 23 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«23. La réquisition qui prend la forme d'un avis doit être faite en utilisant le formulaire, produit par le bureau de la publicité des droits ou réalisé à l'aide de l'outil informatisé fourni par ce bureau, qui, parmi ceux édictés en annexe, correspond au type de réquisition présentée et dont tous les espaces pertinents doivent être remplis conformément aux indications.

Lorsque le formulaire est réalisé à l'aide de l'outil informatique mentionné au premier alinéa ou lorsque la réquisition ne prend pas la forme d'un avis, la réquisition doit être sur support papier de format 215 mm sur 355 mm d'au moins 75 g/m² à la rame.».

10. L'article 24 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, des mots «et noire».

11. L'article 25 de ce règlement est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant:

«25. La réquisition d'inscription d'un droit, en plus de faire référence, s'il en est, au document constitutif du droit, doit contenir l'information suivante:

1^o la désignation des personnes visées à la réquisition et, lorsqu'une personne est représentée par un tuteur, un curateur, un mandataire désigné dans le mandat donné en prévision de l'incapacité d'une partie, un liquidateur, un syndic à la faillite ou un séquestre, le nom et la qualité du représentant;

2^o la description du bien, s'il y a lieu;

3^o la qualification du droit dont l'inscription est requise, son étendue ainsi que, s'il en est, la date extrême d'effet de l'inscription demandée;

4^o l'événement ou la condition, s'il en est, dont dépend l'existence du droit;

5^o pour faire référence à un droit qui a fait l'objet d'une inscription antérieure sur le registre, le numéro d'inscription de ce droit;

6^o lorsqu'il y a lieu de faire référence à un droit qui fait l'objet d'une réquisition présentée simultanément, le numéro de formulaire de cette réquisition. ».

12. L'article 26 de ce règlement est modifié, au premier alinéa:

1^o par la suppression du paragraphe 1^o;

2^o par le remplacement des paragraphes 6^o et 7^o par les suivants:

«6^o s'il s'agit de la réduction du montant indiqué dans l'inscription: la somme pour laquelle la réduction est requise ou ordonnée;

7^o s'il s'agit de la réduction de l'assiette du droit: la description du bien visé. ».

13. Les articles 27 à 29 de ce règlement sont remplacés par les suivants:

«**27.** La réquisition du renouvellement de la publicité d'un droit désigne les personnes concernées par la réquisition, décrit le bien visé s'il y a lieu, indique le numéro d'inscription du droit visé et la date extrême d'effet de l'inscription demandée.

28. La réquisition de préinscription d'une demande en justice contient la désignation des parties, la description du bien et indique le tribunal, le district et le dossier judiciaire, la personne en possession du bien, l'objet de la demande et le numéro d'inscription du droit visé.

29. La réquisition de préinscription d'un droit résultant d'un testament désigne le testateur et indique le lieu

et la date du décès; cette réquisition indique, en outre, la nature du droit auquel une personne prétend, ainsi que le motif de la préinscription et, s'il y a lieu, la description du bien visé. ».

14. L'article 30 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:

«La réquisition désigne le bénéficiaire de l'inscription et indique l'adresse où doit être faite la notification, ainsi que le numéro d'inscription du droit visé, ou si le droit visé est relaté dans une réquisition présentée simultanément, le numéro de formulaire de cette réquisition. Elle peut également indiquer le numéro de télécopieur du bénéficiaire. ».

15. L'article 32 de ce règlement est remplacé par le suivant:

«**32.** La réquisition visant le changement ou la modification de l'adresse de notification ou du nom du bénéficiaire, ou l'ajout, le changement ou la modification du numéro de télécopieur, désigne le bénéficiaire et indique le numéro de l'avis d'adresse attribué par l'officier; elle spécifie, en outre, suivant le cas, les adresses de notification ancienne et nouvelle, les noms ancien et nouveau du bénéficiaire ou les numéros de télécopieur ancien et nouveau. ».

16. Les articles 35 à 37 de ce règlement sont remplacés par les suivants:

«**35.** L'inscription d'un droit comprend l'indication précise de la nature du droit, son numéro d'inscription ainsi que la date, l'heure et la minute de présentation de la réquisition d'inscription de ce droit.

36. La désignation d'une partie dans une inscription sur le registre comprend les indications prescrites aux articles 16 à 19.

36.1 Pour préciser l'assiette ou l'étendue d'un droit, l'officier peut, dans l'inscription de ce droit, faire référence à la réquisition par laquelle cette inscription est requise.

37. Lorsqu'il y a lieu, dans l'inscription d'un droit, de faire référence à un droit qui a fait l'objet d'une inscription antérieure sur le registre, cette référence se fait par l'indication de la nature et du numéro d'inscription du droit visé.

Lorsque la réquisition d'inscription fait référence au droit visé en indiquant un numéro de formulaire tel que prévu au paragraphe 6 de l'article 25, l'officier peut, dans l'inscription du nouveau droit, substituer au numéro de formulaire le numéro d'inscription correspondant. ».

17. L'article 38 de ce règlement est abrogé.

18. L'article 40 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:

«L'inscription de la réduction qui vise certains des biens grevés indique les biens visés par la réduction.»

19. L'article 41 de ce règlement est modifié par la suppression du troisième alinéa.

20. L'article 43 de ce règlement est modifié par le remplacement des deuxième et troisième alinéas par les suivants:

«Le fichier est constitué de fiches établies, s'il s'agit d'une personne physique, sous le nom du bénéficiaire de l'inscription de l'adresse et sa date de naissance et, dans les autres cas, sous son nom et le code postal correspondant à son adresse si celle-ci est située au Canada.

Chaque fiche comprend notamment le nom du bénéficiaire, son adresse aux fins de notification, son numéro de télécopieur, s'il en est, ainsi que le numéro d'avis d'adresse attribué par l'officier au bénéficiaire de l'inscription.»

21. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 43, du suivant:

«**43.1** Un algorithme de normalisation est appliqué lors de l'établissement d'une fiche au fichier des adresses; aucune demande pour éviter l'application de cet algorithme n'est admise.»

22. L'article 44 de ce règlement est remplacé par les suivants:

«**44.** Toute réquisition d'inscription d'une adresse, tout changement ou modification de l'adresse ou du nom du bénéficiaire, ou tout ajout, changement ou modification du numéro de télécopieur, sont inscrits au fichier des adresses sous le nom du bénéficiaire. Lorsqu'il y a lieu, mention est faite du numéro d'avis d'adresse sur la fiche détaillée pertinente sous l'inscription du droit visé, dans l'espace réservé à cette fin.

44.1 La notification prévue à l'article 3017 du Code civil (1991, c. 64) peut être faite par télécopieur, au numéro mentionné au fichier des adresses sous le nom du bénéficiaire concerné.

La preuve de notification peut être établie au moyen d'un bordereau de transmission ou, à défaut, d'une déclaration sous serment de la personne qui a effectué l'envoi et, dans tous les cas, d'une confirmation d'en-

voi, laquelle spécifie les numéros de télécopieur de l'officier et du bénéficiaire, la date, l'heure et le statut de la transmission ainsi que le nombre de pages acheminées.

Le bordereau de transmission ou, à défaut, la déclaration sous serment doit mentionner:

1° le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de l'officier et le numéro de télécopieur utilisé;

2° le nom et le numéro de télécopieur du bénéficiaire à qui la notification est effectuée;

3° le nombre total de pages transmises, y compris le bordereau de transmission;

4° la nature du document.»

23. L'article 46 de ce règlement est remplacé par les suivants:

«**46.** La recherche au registre s'effectue lorsqu'elle concerne:

1° une personne physique ou sa succession, à partir des éléments prévus à l'article 13;

2° une personne morale, une société ou une association, à partir du nom;

3° l'État, à partir du nom de l'autorité administrative visée;

4° une fiducie, à partir des éléments prévus à l'article 13 à l'exception du code postal;

5° un véhicule routier visé à l'article 15, à partir de son numéro d'identification;

6° une inscription non radiée, à partir du numéro d'inscription ou du numéro de formulaire qui y correspond.

46.1 Lors de la consultation d'une inscription par téléphone ou à partir d'un écran de visualisation, la liste des biens visés peut ne pas être accessible. Dans le cas prévu à l'article 36.1, l'officier fait parvenir au requérant, sur demande, une copie certifiée de la réquisition qui contient la liste des biens demandés. Dans le cas où la liste est contenue dans le registre, l'officier lui fait parvenir un état certifié de l'inscription pertinente.

46.2 La consultation du fichier des adresses s'effectue, sous le nom du bénéficiaire de l'inscription de l'adresse, à partir des mêmes éléments que pour la consultation du registre.

Elle peut s'effectuer également à partir du numéro d'avis d'adresse du bénéficiaire.

46.3 Lors d'une consultation, le nom qui fait l'objet de la recherche est soumis à l'application de l'algorithme de normalisation mentionné aux articles 13.1 et 43.1. ».

24. Les articles 49 et 50 de ce règlement sont remplacés par les suivants:

«**49.** La réquisition et le document qui peut l'accompagner sont, après traitement, microfilmés ou transférés sur un support magnétique ou optique.

L'officier de la publicité peut, après cette reproduction, détruire les originaux.

50. Les inscriptions radiées ainsi que les inscriptions qui visent la radiation d'une inscription peuvent être transférées sur un support magnétique ou optique. ».

25. L'article 51 de ce règlement est abrogé.

26. L'article 52 de ce règlement est modifié par le remplacement des deux premiers alinéas par les suivants:

«**52.** Le bureau où est tenu le registre est ouvert tous les jours, excepté les samedis et les jours visés à l'article 6 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25).

Les heures de présentation des réquisitions sont de 9 h à 15 h; celles de consultation sur place ou par téléphone sont de 9 h à 16 h. ».

27. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 52, du suivant:

«**52.1** La consultation du registre à distance, faite à partir d'un écran de visualisation, est disponible tous les jours excepté les samedis et les jours visés à l'article 6 du Code de procédure civile de 8 h à 21 h.

Les samedis, le registre peut être consulté à distance de 8 h à 17 h.

Malgré les premier et deuxième alinéas, le registre peut être consulté à distance de 9 h à 10 h les 24 et 31 décembre. ».

28. Ce règlement est modifié par le remplacement des annexes I à XVII par les annexes I à XVII qui se retrouvent en annexe au présent règlement.

29. Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

ANNEXE I (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Registre des droits personnels et réels mobiliers

RÉQUISITION D'INSCRIPTION
D'UNE HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE

Formulaire RH — Page 1

NATURE	1- Cocher <i>une seule case</i>	a Hypothèque conventionnelle sans dépossession	b Hypothèque conventionnelle avec dépossession (gage)	c Hypothèque ouverte	d Hypothèque légale de l'État ou d'une personne morale de droit public	e Hypothèque légale résultant d'un jugement	f Renouvellement de la publicité d'une hypothèque	g Renouvellement sur un meuble nouveau	h Renouvellement sur de nouvelles actions	i Report sur le bien offert ou cédé	j Report sur le bien acquis en remplacement	k Affectation d'un bien à une hypothèque légale
	DEE	2- DATE EXTRÊME D'EFFET DE L'INSCRIPTION <i>Note : L'inscription pourra être radiée le lendemain de cette date sans présentation d'une réquisition à cet effet</i>										
PARTIES	① TITULAIRE <i>Remplir les rubriques 4, 5, 6, 8, 9 ou 7, 8, 9 et s'il y a lieu, la rubrique 3</i>											
	4- Nom	5- Prénom	3- Numéro d'avis d'adresse	6- Date de naissance								
	7- Nom de l'organisme	8- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		9- Code postal	Année Mois Jour							
BIENS	② CONSTITUANT <i>Remplir les rubriques 10, 11, 12, 14, 15 ou 13, 14, 15</i>											
	10- Nom	11- Prénom	12- Date de naissance									
	13- Nom de l'organisme	14- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		15- Code postal	Année Mois Jour							
MENTIONS	VÉHICULE ROUTIER <i>Consulter les directives au verso</i>											
	16- Catégorie	17- Numéro d'identification	18- Année	19- Description								
	20- AUTRES BIENS											
SIGNATURE	21- Somme de l'hypothèque <i>Consulter les directives au verso</i>											
	22- Référence à la loi créant l'hypothèque						23- Cause de la créance					
	RÉFÉRENCE À L'INSCRIPTION VISÉE AU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS											
24- Numéro ① <i>Au besoin, utiliser l'annexe A1</i>												
25- S'il y a lieu, cocher une case												
a L'hypothèque est consentie pour garantir le paiement d'obligations ou autres titres d'emprunt (article 2692 C.c.Q.)												
b L'hypothèque est consentie en garantie d'un droit viager												
RÉFÉRENCE À L'ACTE CONSTITUTIF												
26- Forme de l'acte Cocher <i>une seule case</i> a Sous seing privé b Notarié en minute c Notarié en brevet d Jugement												
27- Date 28- Lieu ou district judiciaire												
29- N ^o de minute ou de dossier 30- Nom et prénom du notaire ou tribunal												
31- AUTRES MENTIONS												
Au besoin, utiliser l'annexe AG												
Le signataire requiert l'inscription du présent avis.						Numéro du formulaire						
32- Nom du signataire												
33- X						Signature						

ANNEXE III (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Registre des droits personnels et réels mobiliers

**RÉQUISITION GÉNÉRALE
D'UNE INSCRIPTION**

Formulaire RG — Page 1

D.E.E. NATURE	Indiquer une seule nature de droit
	1- Nature
PARTIES	2- DATE EXTRÊME D'EFFET DE L'INSCRIPTION <i>Note : L'inscription pourra être radiée le lendemain de cette date sans présentation d'une réquisition à cet effet</i>
	<p>Année - Mois - Jour</p> <p>① Remplir les rubriques 4, 5, 6, 7, 9, 10 ou 4, 8, 9, 10 et s'il y a lieu, la rubrique 3</p> <p>4- Cocher une seule case a Titulaire b Constituant c Autre, préciser</p> <p>5- Nom 6- Prénom 7- Date de naissance</p> <p>8- Nom de l'organisme Année - Mois - Jour</p> <p>9- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) 10- Code postal</p> <p>S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique</p> <p>② Remplir les rubriques 12, 13, 14, 15, 17, 18 ou 12, 16, 17, 18 et s'il y a lieu, la rubrique 11</p> <p>12- Cocher une seule case a Titulaire b Constituant c Autre, préciser</p> <p>13- Nom 14- Prénom 15- Date de naissance</p> <p>16- Nom de l'organisme Année - Mois - Jour</p> <p>17- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) 18- Code postal</p> <p>Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique</p>
BIENS	VÉHICULE ROUTIER <i>Consulter les directives au verso</i>
	<p>19- Catégorie 20- Numéro d'identification 21- Année 22- Description</p> <p>①</p> <p>Au besoin, utiliser l'annexe AV S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique</p> <p>23- AUTRES BIENS</p> <p>Au besoin, utiliser l'annexe AG</p>
MENTIONS	24- Montant
	<p>RÉFÉRENCE À L'INSCRIPTION VISÉE AU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS</p> <p>25- Numéro ① ② <i>Au besoin, utiliser l'annexe AI</i></p> <p>RÉFÉRENCE À L'ACTE CONSTITUTIF</p> <p>26- Forme de l'acte <i>Cocher une seule case</i></p> <p>a Sous seing privé b Notarié en minute c Notarié en brevet d Jugement</p> <p>e Autre, préciser</p> <p>27- Date 28- Lieu ou district judiciaire</p> <p>Année - Mois - Jour</p> <p>29- N^o de minute ou de dossier 30- Nom et prénom du notaire, tribunal ou nom et prénom des témoins</p> <p>31- AUTRES MENTIONS</p> <p>Au besoin, utiliser l'annexe AG</p>
SIGNATURE	Le signataire requiert l'inscription du présent avis.
	<p>32- Nom du signataire</p> <p>33- X</p> <p>Signature</p>

Numéro du formulaire

ANNEXE VI (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Registre des droits personnels et réels mobiliers

RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UNE ADRESSE

Formulaire RA — Page 1

NATURE	1- Cocher une seule case et remplir la section correspondante a <input type="checkbox"/> Inscription d'adresse à des fins de notification b <input type="checkbox"/> Changement de nom ou d'adresse de notification c <input type="checkbox"/> Inscription d'un numéro d'avis d'adresse ultérieure à l'inscription du droit visé d <input type="checkbox"/> Rectification
BÉNÉFICIAIRE	Remplir les rubriques 2, 3, 4, 6, 7 ou 5, 6, 7 2- Nom _____ 3- Prénom _____ 4- Date de naissance _____ 5- Nom de l'organisme _____ Année - Mois - Jour 6- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) _____ 7- Code postal _____
OBJET DE L'INSCRIPTION	A- INSCRIPTION D'ADRESSE À DES FINS DE NOTIFICATION Remplir la section RÉFÉRENCES ADRESSE DE NOTIFICATION 8- Adresse _____ 9- Code postal _____ 10- Numéro de télécopieur _____ B- CHANGEMENT DE NOM OU D'ADRESSE DE NOTIFICATION 11- Numéro d'avis d'adresse _____ Changement de nom Remplir les rubriques 12, 13, 14, 16, 17, 18 ou 15, 19 Ancien nom 12- Nom _____ 13- Prénom _____ 14- Date de naissance _____ 15- Nom de l'organisme _____ Année - Mois - Jour Nouveau nom 16- Nom _____ 17- Prénom _____ 18- Date de naissance _____ 19- Nom de l'organisme _____ Année - Mois - Jour Changement d'adresse de notification Remplir les rubriques 20 à 25 Ancienne adresse 20- Adresse _____ 21- Code postal _____ 22- Numéro de télécopieur _____ Nouvelle adresse 23- Adresse _____ 24- Code postal _____ 25- Numéro de télécopieur _____
RÉFÉRENCES	C- INSCRIPTION D'UN NUMÉRO D'AVIS D'ADRESSE ULTÉRIEURE À L'INSCRIPTION DU DROIT VISÉ 26- Numéro d'avis d'adresse _____ Remplir la section RÉFÉRENCES D- RECTIFICATION Remplir a ou b a- D'un numéro d'inscription 27- Numéro d'inscription erroné _____ 28- Numéro d'inscription exact _____ 29- Numéro d'avis d'adresse visé _____ b- D'un numéro d'avis d'adresse Remplir la section RÉFÉRENCES 30- Numéro d'avis d'adresse erroné _____ 31- Numéro d'avis d'adresse exact _____
SIGNATURE	32- NUMÉRO D'INSCRIPTION OU DE FORMULAIRE ① _____ ② _____ ③ _____ ④ _____ ⑤ _____ ⑥ _____ ⑦ _____ ⑧ _____ Au besoin, utiliser l'annexe A1 Le signataire requiert l'inscription du présent avis. 33- Nom du signataire _____ 34- X _____ Signature _____

ANNEXE VIII (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Registre des droits personnels et réels mobiliers

RÉQUISITION D'INSCRIPTION
D'UNE RÉDUCTION VOLONTAIRE

Formulaire RE — Page 1

PARTIES

1- TITULAIRE
Désigner la personne qui consent à la réduction.
 - S'il y a lieu, expliquer le changement de titulaire et produire la pièce justificative requise.
 - S'il y a représentation, indiquer le nom et la qualité du représentant de même que la nature de la pièce justificative en vertu de laquelle il agit.

Au besoin, utiliser l'annexe AG

2- CONSTITUANT
Indiquer le nom du constituant

Au besoin, utiliser l'annexe AG

3- LE TITULAIRE AVISE L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ QU'IL CONSENT, PAR LA PRÉSENTE, À LA RÉDUCTION SUIVANTE :

Au besoin, utiliser l'annexe AG

Si la réduction porte sur un véhicule routier, le décrire ci-dessous

4- Catégorie	5- Numéro d'identification	6- Année	7- Description
①			

Au besoin, utiliser l'annexe AV

SIGNATURES

Le signataire requiert l'inscription du présent avis.

8- Nom et signature du titulaire ou Nom du titulaire et nom et signature du représentant autorisé

Numéro du formulaire

ANNEXE IX (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Registre des droits personnels et réels mobiliers

RÉQUISITION D'INSCRIPTION
D'UNE RÉDUCTION OU D'UNE RADIATION JUDICIAIRE

Formulaire RJ — Page 1

RÉFÉRENCE AU JUGEMENT	<p>1- Nom et qualité des parties</p> <p>Au besoin, utiliser l'annexe AG</p> <p>2- Date du jugement</p> <p>3- Tribunal</p> <p>4- District judiciaire</p> <p>5- Numéro du dossier judiciaire</p>
OBJET DE L'INSCRIPTION	<p>6- DISPOSITIF DU JUGEMENT</p> <p>Le signataire avise l'officier de la publicité que le dispositif du jugement décrit ci-dessus est le suivant :</p> <p>Au besoin, utiliser l'annexe AG</p>
SIGNATURE	<p>Le signataire requiert l'inscription du présent avis.</p> <p>7- Nom du signataire</p> <p>8- X</p> <p>Signature</p>

Numéro du formulaire

ANNEXE X (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Registre des droits personnels et réels mobiliers

RÉQUISITION D'INSCRIPTION
D'UNE RÉDUCTION OU D'UNE RADIATION LÉGALE

Formulaire RL — Page 1

NATURE	<p>1- Cocher <i>une seule case</i></p> <p>RÉDUCTION OU RADIATION LÉGALE</p> <p>a d'un droit viager et de l'hypothèque qui le garantit à la suite du décès du bénéficiaire (art. 3067 C.c.Q.)</p> <p>b à la suite d'une prise en paiement (art. 3069 al.1 C.c.Q.)</p> <p>c à la suite d'une vente par un créancier (art. 3069 al.1 C.c.Q.)</p> <p>d à la suite d'une vente sous contrôle de justice (art. 3069 al.1 C.c.Q.)</p> <p>e à la suite d'une vente forcée (art. 3069 al.1 C.c.Q. et 611.1 C.p.c.)</p> <p>f Autre, préciser</p>	
	<p>① Remplir les rubriques 2, 3, 4, 5, 7, 8 ou 2, 6, 7, 8</p> <p>2- Cocher <i>une seule case</i> a Titulaire b Constituant c Autre, préciser</p> <p>3- Nom 4- Prénom 5- Date de naissance</p> <p>6- Nom de l'organisme Année Mois Jour</p> <p>7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) 8- Code postal</p>	
PARTIES	<p>② Remplir les rubriques 9, 10, 11, 12, 14, 15 ou 9, 13, 14, 15</p> <p>9- Cocher <i>une seule case</i> a Titulaire b Constituant c Autre, préciser</p> <p>10- Nom 11- Prénom 12- Date de naissance</p> <p>13- Nom de l'organisme Année Mois Jour</p> <p>14- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) 15- Code postal</p> <p>Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD</p>	
	<p>16- LE SIGNATAIRE AVISE L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DE CE QUI SUIT :</p> <p>Relater les événements, les documents et tout fait pertinent qui permettent la réduction ou la radiation légale. Faire référence aux inscriptions et décrire, s'il y a lieu, des biens visés par la présente.</p> <p>Au besoin, utiliser l'annexe AG</p>	
SIGNATURE	<p>Le signataire requiert l'inscription du présent avis</p> <p>17- Nom du signataire</p>	<p>Numéro du formulaire</p>
	<p>18- X</p> <p>Signature</p>	

ANNEXE XI (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
**Registre des droits personnels et
réels mobiliers**

ANNEXE PARTIES

Formulaire AP

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition		Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition	
③ Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 et s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10			
1- Cocher une seule case	a Titulaire b Constituant c Autre, préciser	2- N ^o d'avis d'adresse	
3- Nom	4- Prénom	5- Date de naissance	
6- Nom de l'organisme		Année Mois Jour	
7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		8- Code postal	
9- Représenté par	10- En qualité de		
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
④ Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 et s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10			
1- Cocher une seule case	a Titulaire b Constituant c Autre, préciser	2- N ^o d'avis d'adresse	
3- Nom	4- Prénom	5- Date de naissance	
6- Nom de l'organisme		Année Mois Jour	
7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		8- Code postal	
9- Représenté par	10- En qualité de		
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
⑤ Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 et s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10			
1- Cocher une seule case	a Titulaire b Constituant c Autre, préciser	2- N ^o d'avis d'adresse	
3- Nom	4- Prénom	5- Date de naissance	
6- Nom de l'organisme		Année Mois Jour	
7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		8- Code postal	
9- Représenté par	10- En qualité de		
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
⑥ Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 et s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10			
1- Cocher une seule case	a Titulaire b Constituant c Autre, préciser	2- N ^o d'avis d'adresse	
3- Nom	4- Prénom	5- Date de naissance	
6- Nom de l'organisme		Année Mois Jour	
7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		8- Code postal	
9- Représenté par	10- En qualité de		
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
⑦ Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 et s'il y a lieu les rubriques 2, 9, 10			
1- Cocher une seule case	a Titulaire b Constituant c Autre, préciser	2- N ^o d'avis d'adresse	
3- Nom	4- Prénom	5- Date de naissance	
6- Nom de l'organisme		Année Mois Jour	
7- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		8- Code postal	
9- Représenté par	10- En qualité de		
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			

Numéro du formulaire

ANNEXE XII (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Registre des droits personnels et réels mobiliers

**ANNEXE
DÉNOMINATION**
Formulaire AD

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition		Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition	
③ IDENTIFICATION DE LA DÉNOMINATION (NOM D'EMPRUNT)			
1- Cocher une seule case a Titulaire b Constituant c Autre, préciser			
2- Dénomination			
3- Adresse (numéro, rue, ville, province)			4- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
NOM DES PERSONNES AGISSANT SOUS CETTE DÉNOMINATION (CE NOM D'EMPRUNT)			
④ Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 11 et s'il y a lieu, la rubrique 5			
6- Nom		7- Prénom	5- N ^o d'avis d'adresse
9- Nom de l'organisme		8- Date de naissance	
		Année - Mois - Jour	
10- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)			11- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
⑤ Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 11 et s'il y a lieu, la rubrique 5			
6- Nom		7- Prénom	5- N ^o d'avis d'adresse
9- Nom de l'organisme		8- Date de naissance	
		Année - Mois - Jour	
10- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)			11- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
⑥ Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 11 et s'il y a lieu, la rubrique 5			
6- Nom		7- Prénom	5- N ^o d'avis d'adresse
9- Nom de l'organisme		8- Date de naissance	
		Année - Mois - Jour	
10- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)			11- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
⑦ Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 11 et s'il y a lieu, la rubrique 5			
6- Nom		7- Prénom	5- N ^o d'avis d'adresse
9- Nom de l'organisme		8- Date de naissance	
		Année - Mois - Jour	
10- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)			11- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			
⑧ Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 11 et s'il y a lieu, la rubrique 5			
6- Nom		7- Prénom	5- N ^o d'avis d'adresse
9- Nom de l'organisme		8- Date de naissance	
		Année - Mois - Jour	
10- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)			11- Code postal
S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique			

Numéro du formulaire

ANNEXE XIII (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Registre des droits personnels et réels mobiliers

ANNEXE
DESCRIPTION DES VÉHICULES ROUTIERS
Formulaire AV

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition		Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition	
VÉHICULES ROUTIERS			
1- Catégorie	2- Numéro d'identification	3- Année	4- Description
②			
③			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
④			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑤			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑥			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑦			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑧			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑨			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑩			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑪			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑫			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑬			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑭			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑮			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑯			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑰			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑱			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑲			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
⑳			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
㉑			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique
㉒			S'il y a lieu, cocher <input type="checkbox"/> état certifié des droits, expédié aussi par <input type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> messagerie électronique

Numéro du formulaire

ANNEXE XIV (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Registre des droits personnels et réels mobiliers

ANNEXE GÉNÉRALE

Formulaire AG

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition	Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition
<i>Utiliser la présente annexe lorsque l'espace prévu aux rubriques «Autres biens», «Objet de la modification», «Objet de la rectification» ou «Autres mentions» est insuffisant ou encore pour compléter l'information d'une rubrique dans une réquisition d'inscription de réduction ou de radiation lorsque aucune autre annexe n'est prévue. Dans ces cas, indiquer, dans la colonne de gauche, le numéro de la rubrique du formulaire auquel la présente annexe se rattache et dont l'information est complétée. Si une rubrique autre que celles identifiées ci-dessus est complétée sur la présente annexe, indiquer, dans la colonne de gauche, le numéro de la rubrique «Autres mentions» du formulaire auquel la présente annexe se rattache.</i>	
Numéro de la rubrique complétée	Note : Laisser un espace entre chaque rubrique.
1	
5	
57	

Numéro du formulaire

ANNEXE XV (a. 23)



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Registre des droits personnels et
réels mobiliers

ANNEXE INSCRIPTIONS

Formulaire AI

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition		Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition	
Numéro d'inscription ou de formulaire			
1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	32
33	34	35	36
37	38	39	40
41	42	43	44
45	46	47	48
49	50	51	52
53	54	55	56
57	58	59	60
61	62	63	64
65	66	67	68
69	70	71	72
73	74	75	76
77	78	79	80
81	82	83	84
85	86	87	88
89	90	91	92
93	94	95	96
97	98	99	100
101	102	103	104
105	106	107	108
109	110	111	112
113	114	115	116
117	118	119	120

Numéro du formulaire